

● UNITÉ URBAINE

● UNITÉ RURALE ET SUBURBAINE

● UNITÉS DU SECTEUR PRIVÉ

Le 21 juillet 2017

MISE À JOUR – FENTANYL

Depuis l'automne 2016, le STTP a entrepris des discussions avec la SCP concernant la mise en place de procédures d'urgence pour les cas d'exposition accidentelle au Fentanyl ou à tout autre opioïde similaire dans ses lieux de travail.

Lors de la réunion du comité national mixte de santé et sécurité de mars 2017, un expert de Santé Canada est venu nous expliquer les propriétés du Fentanyl ainsi que les différents modes d'absorption dans le corps humain. Selon cet expert, le mode d'absorption par voie intraveineuse serait de loin le plus dangereux. Bien que l'absorption par les pores de la peau soit possible, il faudrait une exposition de plus de six (6) minutes pour être incommodé. Nous avons aussi été informés que les gants de nitrile fournis par la SCP constituaient une protection adéquate contre l'absorption par les pores de la peau.

De plus, il nous a informés qu'à ce jour, personne au Canada n'était décédé à cause d'exposition ou de contact au Fentanyl autre que par l'absorption volontaire par les voies naturelles du corps humain. Cette information a été corroborée par écrit en juin dernier par le bureau du ministre de la Santé du Manitoba en réponse à une préoccupation exprimée par une de nos membres.

À la suite à cette discussion avec l'expert de Santé Canada, la SCP a publié une capsule info-santé à l'intention des superviseurs, qui devaient à leur tour tenir des réunions en milieu de travail et expliquer ce qu'est le Fentanyl, les possibles conséquences de l'exposition à ce produit et la procédure à suivre si l'on soupçonne la présence de Fentanyl ou d'opioïdes dans les lieux de travail.

Dès lors, le STTP a demandé à la SCP que les trousseaux d'antidote (Naloxone ou autre) au Fentanyl soient disponibles dans toutes les

installations de la Société. Postes Canada avait plutôt décidé d'installer des trousseaux de Naloxone dans les trois établissements de tri du courrier (Vancouver, Toronto et Montréal) où les agents de l'Agence des services frontaliers du Canada sont installés. La SCP nous a informés récemment que les trousseaux seront prochainement disponibles dans tous les établissements de tri du courrier au Canada.

Malgré cette décision de la SCP, le STTP maintient sa demande pour que le Naloxone soit disponible dans toutes les installations de Postes Canada.

Néanmoins, les travailleuses et travailleurs partout au pays doivent demeurer très vigilants et, au moindre soupçon de présence de Fentanyl ou de toute autre substance dangereuse, la procédure établie au Système du manuel de la Société (SMS 1605.21) « *Intervention en cas d'incident biologique douteux* », doit être mise en place immédiatement.

Le STTP est conscient que cette situation évolue, et toute nouvelle information pertinente à ce sujet vous sera communiquée.

La lutte continue!

Solidarité,



Marc Roussel
Permanent syndical national
Santé et sécurité

2015-2019 / Bulletin n° 265
MR-lh-sepb 225

